

POUR COMPRENDRE  
SUR QUOI ON VOTE:  
**OUVRE CETTE  
BROCHURE**

National



**easyvote**

VOTATIONS DU  
**25 SEPTEMBRE 2016**

# Impressum

## Rédaction

Zoë Maire (Responsable), Adrian Willi, Alexandra Molinaro, Claude Zwicker, Dominic Hauser, Flavio Bundi, Giulia Marti, Maria Kim, Maurizio Cortada, Ollin Söllner, Tatjana Hermida

## Mise en page

Clara Sollberger, Isabelle Lindner

## Correction

textocreativ Textocreativ

## Impression

Jordi AG – das Medienhaus

## Contact

easyvote  
info@easyvote.ch  
031 384 08 09

## Tirage

85400

## Éditeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son projet easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

## Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS



DSJ FSPJ FSPG  
Dachverband Schweizer Jugendparlamente  
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes  
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

## Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

## Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

## Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ.

Il est possible de se désabonner de la brochure en renseignant le formulaire sur [www.easyvote.ch/desabonner](http://www.easyvote.ch/desabonner).

# Edito

## CHER LECTEUR, CHÈRE LECTRICE

Après une courte pause d'été, c'est déjà reparti pour un tour : pour la troisième fois cette année, toi aussi tu as la possibilité de faire entendre ta voix. Tu ne sais encore rien des sujets sur lesquels nous voterons le 25 septembre ? Ou tu t'es déjà informé mais tu ne sais pas encore quoi voter ?

Pas de problème ! L'équipe d'easyvote a encore une fois tout donné pour que tu reçoives des informations neutres et compréhensibles grâce aux brochures de votations easyvote. Voter devient un jeu d'enfant. Remplis dès aujourd'hui ton bulletin de votation

C'est la dernière fois que tu reçois les brochures de votations sous cette forme. Elles auront une toute autre apparence pour les votations de novembre – tu vas être surpris !

Nos vidéos easyvote t'expliquent en seulement 3 minutes les sujets de votations !

[www.easyvote.ch/votations](http://www.easyvote.ch/votations)

Si tu lis souvent nos brochures et que nous t'offrons un soutien lors des votations et des élections, alors tu as la possibilité maintenant de nous soutenir toi aussi ! Motive tes parents ou tes connaissances à devenir une marraine ou un parrain easyvote. Cette démarche est bien entendu également facile et rapide.

Tu trouveras toutes les informations ici : [www.easyvote.ch/soutenir](http://www.easyvote.ch/soutenir)

Zoë Maire (responsable de la rédaction) et l'équipe d'easyvote te souhaitent un bon vote.

## Sommaire

Économie verte .....	4
AVSplus .....	6
Loi sur le renseignement, LRens .....	8

# Économie verte

## SITUATION ACTUELLE

Pour vivre, nous avons besoin de ressources naturelles comme l'eau, la terre, le bois ou d'autres matières premières.

L'empreinte écologique mesure la quantité de ressources naturelles que nous utilisons.

Elle calcule la surface nécessaire à la régénération des ressources naturelles que nous consommons.

Prenons l'exemple du bois : l'empreinte écologique mesure combien de bois nous utilisons.

Elle calcule la surface nécessaire pour que la quantité de bois consommé se régénère.

Si tout le monde consommait autant de ressources naturelles qu'en Suisse, la surface de trois planètes serait nécessaire à la régénération des ressources.

L'empreinte écologique de la Suisse correspond donc à trois planètes.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

L'initiative souhaiterait que l'empreinte écologique de la Suisse corresponde à une planète d'ici à 2050.

Si l'initiative est acceptée, la Confédération, les cantons et les communes devront veiller à ce que l'économie suisse ménage les ressources naturelles et ne mette pas en danger l'environnement.

Ils devront entre autres encourager la fermeture des cycles de vie des matériaux.

Cela signifie que l'économie devra utiliser les matières premières avec parcimonie et produire le moins de déchets possible.

S'il y a tout de même des déchets, ces derniers devront être recyclés.

Pour répondre à la demande de l'initiative, la Confédération devra fixer régulièrement des objectifs.

Si ces objectifs ne sont pas atteints, la Confédération, les cantons et les communes devront prendre des mesures : la Confédération pourra par exemple promouvoir la recherche ou créer de nouvelles lois (p. ex. concernant la production)

### OBJECTIF

La Confédération, les cantons et les communes doivent veiller à ce que l'économie ménage les ressources naturelles et ne mette pas en danger l'environnement.



## ARGUMENTS DES PARTISANS

- Aujourd'hui, l'environnement est trop fortement pollué. Nous détruisons ainsi l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.
- L'initiative encourage de nouvelles idées : les entreprises suisses se distingueront ainsi des autres entreprises. L'économie sera renforcée.
- Les mesures mises en place permettront d'améliorer la qualité des produits : la durée de vie des produits sera prolongée et la quantité de déchets sera réduite.



## ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- L'initiative veut trop de choses en trop peu de temps : des mesures trop rapides peuvent nuire à l'économie. Elle a besoin de temps pour s'adapter.
- Les règles exigées augmenteront les prix de production. Cela conduira à une augmentation des prix pour les consommateurs.
- Pour mettre en place l'initiative, l'État a besoin de plus d'argent et de plus de personnel. Les coûts sont élevés.

**CONSEIL NATIONAL :** contre (62 oui, 128 non, 2 abstentions)

**CONSEIL DES ETATS :** contre (13 oui, 31 non, 0 abstention)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** contre

# AVSplus

## SITUATION ACTUELLE

En Suisse, les femmes partent normalement à la retraite à 64 ans et les hommes à 65 ans.

Pour avoir encore de l'argent pour vivre après le départ à la retraite, il existe la prévoyance vieillesse.

En Suisse, la **prévoyance vieillesse** est répartie sur trois piliers (voir boîte d'information).

Le premier pilier est l'AVS. Elle est obligatoire : une partie du salaire gagné doit être versée à l'AVS.

Dès qu'on est à la retraite, on reçoit chaque mois une rente de l'AVS.

La rente AVS permet d'assurer un standard de vie minimal après le départ à la retraite.

La somme de la rente AVS dépend du salaire qu'on a gagné durant la vie active. Il existe néanmoins une rente AVS minimale et maximale :

la rente minimale s'élève à 1 175 francs et la rente maximale à 2 350 francs.

Les couples mariés et les partenaires enregistrés reçoivent ensemble au maximum 3 525 francs.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

Si l'initiative était acceptée, toutes les rentes AVS seraient augmentées de 10 pourcent.

Une rente de 2 000 francs s'élèverait par exemple à 2 200 francs.

Certaines personnes reçoivent également des rentes de veuf ou d'orphelin de l'AVS.

Ces rentes ne seraient toutefois pas augmentées.

## OBJECTIF

Les rentes de vieillesse AVS doivent être augmentées de 10 pourcent.

## PRÉVOYANCE VIEILLESSE EN SUISSE

La prévoyance vieillesse suisse se compose de trois éléments appelés piliers. Le premier pilier est l'AVS (assurance-vieillesse et survivants). La rente AVS permet d'assurer un standard de vie minimal après le départ à la retraite.

Le deuxième pilier est constitué par les caisses de pensions. La rente de la caisse de pensions doit nous permettre de conserver notre niveau de vie habituel après le départ à la retraite.

Le troisième pilier comprend les économies personnelles. Il permet de payer tous les besoins supplémentaires après le départ à la retraite.

## ARGUMENTS DES PARTISANS



- L'AVS représente un composant fiable de la prévoyance vieillesse suisse. Elle doit donc être renforcée.
- Pour pouvoir recevoir des rentes plus élevées, il faudrait augmenter très légèrement les cotisations.
- Il est question actuellement d'augmenter l'âge de la retraite et de diminuer les rentes. Cette tendance doit être stoppée avec cette initiative.

## ARGUMENTS DES OPPOSANTS



- Même sans l'initiative, l'AVS va être confrontée à l'avenir à des problèmes financiers. L'initiative aggrave ces problèmes.
- Le Parlement discute déjà de l'avenir de la prévoyance vieillesse avec la proposition globale «Prévoyance vieillesse 2020».
- Des rentes AVS plus élevées coûtent cher et pèsent aussi bien sur la population et sur l'économie que sur l'État.

**CONSEIL NATIONAL :** contre (53 oui, 139 non, 1 abstention)

**CONSEIL DES ETATS :** contre (9 oui, 33 non, 1 abstention)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** contre

# LRens

## SITUATION ACTUELLE

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) se procure des informations sur l'état de sécurité de la Suisse (voir boîte d'information). Il se les procure en Suisse et à l'étranger. En Suisse, le SRC doit se soumettre à des règles plus strictes qu'à l'étranger lors de la récolte d'informations. Le SRC n'est autorisé en Suisse à se procurer des informations sur des personnes (p. ex. concernant leur opinion politique ou leur appartenance à une association) que sous certaines conditions. Les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- Il existe un soupçon concret sur la personne.
- L'information est accessible au public (p. ex. sur Internet) ou elle est disponible auprès d'une autre autorité.

Le Parlement a révisé la loi sur le renseignement. La nouvelle loi a fait l'objet d'une demande de référendum (voir boîte d'information). C'est pour cette raison que nous votons à présent sur la nouvelle loi sur le renseignement.

## SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION (SRC)

Le SRC se procure des informations sur la situation politique et sécuritaire de la Suisse.

Son objectif est p. ex. d'essayer de déterminer si un attentat ou une grande attaque informatique sont prévus en Suisse. S'il dispose d'un indice, il informe la police ou d'autres autorités, comme le Conseil fédéral.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

Cette nouvelle loi fournirait au SRC des possibilités supplémentaires pour se procurer des informations en Suisse. Ces possibilités comprendraient :

- La surveillance du courrier, du téléphone et d'Internet d'une personne;
- La localisation et la surveillance à l'aide d'appareils;
- L'infiltration dans des réseaux informatiques;
- La fouille p. ex. de locaux ou de véhicules.

Ces possibilités ne peuvent néanmoins être employées par le SRC que s'il soupçonne une grave menace pouvant nuire à la sécurité de la Suisse. Il a besoin pour cela d'une autorisation : le Tribunal administratif fédéral doit d'abord donner son accord. Ensuite, le conseiller fédéral responsable du Département de la défense doit approuver la démarche. Avant la prise de décision, le conseiller fédéral responsable du Département des affaires étrangères et celui du Département de justice doivent être entendus. La nouvelle loi règle en outre les consignes pour le SRC concernant les délais de suppression des données. Elle indique aussi aux citoyens comment avoir accès aux données enregistrées et comment recourir contre les mesures de surveillance. En outre, une nouvelle autorité de surveillance sera créée. Cette autorité vérifiera que le SRC respecte les règles.

## RÉFÉRENDUM

Lorsque le Parlement adopte une nouvelle loi, le corps électoral n'est normalement pas appelé à donner son avis. Si 50 000 signatures d'électeurs sont rassemblées en l'espace de 100 jours, une votation a lieu (référendum facultatif).



## ARGUMENTS DES PARTISANS

- Aujourd'hui, le monde et la technologie se développent rapidement. Le SRC doit disposer de possibilités modernes pour remplir sa mission.
- Il est important que le SRC puisse surveiller des personnes de manière ciblée. Ce n'est que de cette façon qu'il peut obtenir des informations importantes pour la sécurité (p. ex. un lieu de rendez-vous secret).
- Le SRC ne fait pas qu'acquérir plus de possibilités : les contrôles sont en outre intensifiés et les droits des citoyens sont renforcés.



## ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- Le SRC viole la sphère privée des citoyens et peut surveiller les e-mails, les messages Facebook et les SMS sans soupçon particulier.
- Une intensification de la surveillance n'empêchera pas les attentats. Il sera même plus difficile de trouver des informations essentielles dans cette masse d'informations.
- Avec la nouvelle loi, le SRC peut travailler en collaboration plus étroite avec les agents des autres pays, p. ex. en cas d'attaques informatiques communes à l'étranger. La nouvelle loi nuit à la neutralité de la Suisse.

**CONSEIL NATIONAL :**

pour (145 oui, 41 non, 8 abstentions)

**CONSEIL DES ETATS :**

pour (35 oui, 5 non, 3 abstentions)

**CONSEIL FÉDÉRAL :**

pour

## OBJECTIF

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) doit disposer de nouvelles possibilités pour la collecte d'informations.



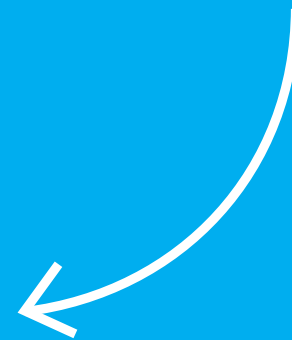
## 1. Nous avons besoin de toi !

As-tu envie de contribuer à la production d'une brochure easyvote ? Voudrais-tu découvrir et vivre ce qui se passe derrière les coulisses lors de sa création? Rien de plus simple ! Afin de faire partie d'une équipe cantonale, remplis le formulaire d'annonce sur [www.easyvote.ch/participer](http://www.easyvote.ch/participer).



## 2. Comité de neutralité

Dans un groupe de trois jeunes, tu vérifies via Skype le contenu et la neutralité politique des textes rédigés.



**PARTICIPE**

**À EASYVOTE**

## 3. Simplicité

À la fin de la production tu relis les textes et vérifies s'ils ne contiennent pas de phrases incompréhensibles ou de mots compliqués.



**easyvote**

Seilerstrasse 9  
3011 Bern  
info@easyvote.ch

ClimatePartner<sup>o</sup>  
climatiquement neutre

Impression | ID: 53458-1607-1024

[www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

